

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 23 juillet 2026

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation
16.07.2026
Date d'affichage
17.07.2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juillet à 19h,

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Laurent TRONCHET, Maire.

Présents : M. TRONCHET Laurent, Mme MOUTTON Christine, M. BAUMSTARK Jean, M. Robert DENERIAZ, Mme SAARBACH Claire, M. AVANTHAY David, M BOUCHER Benoit, Mme CLÉNET Caroline, Mme CARMONA Magali, Mme DÉNARIÉ Maëva, M. BAQUET Loris, Mme Stéphanie BOSSE, Mme FALCONNET-CLAVEL Lydie.

Absents excusés :

Mme CHRISTINAZ Élodie qui donne pouvoir à Mme Christine MOUTTON
Mme Magalie ANTHOINE.

A été nommée secrétaire de séance : Mme CARMONA Magali

Délibération n° 2026.85

Objet de la délibération

**CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
SUR LE ROLE ET LA RÉPARTITION DES RECETTES DURANT LA
COUPE DU MONDE ENDURO VTT 2026**

Monsieur le Maire expose que la Commune accueillera une nouvelle étape de la Coupe du Monde d'Enduro VTT du 14 au 16 août 2026. Cet événement majeur vise à renforcer la notoriété de la destination, positionner la destination comme un acteur majeur de l'offre VTT et créer de l'activité économique dans un contexte de diversification.

La Commune de Morillon sollicite l'association Haut-Giffre Tourisme pour apporter son expertise sur les actions de promotion et d'animation conformément aux compétences qui lui dévolues par la Communauté de communes des Montagnes du Giffre et accompagner la Commune dans la prospection, la négociation et le suivi de partenariats liés à l'événement avec des entreprises privées afin de contribuer au financement de l'évènement tout en réduisant l'impact budgétaire pour la collectivité.

Dans ce contexte, une convention a été préparée pour définir les modalités de collaboration entre la Commune et Haut-Giffre Tourisme dans le cadre de l'organisation et de la promotion de l'épreuve de Coupe du Monde UCI Enduro VTT se déroulant à Morillon en août prochain.

Ce projet de convention comprend les points suivants :

- Organisation de la collaboration entre la Commune et Haut-Giffre Tourisme
- Liste des obligations de parties
- Définition des actions à mener par Haut-Giffre Tourisme

- Modalités de financement des actions par Haut-Giffre Tourisme

Sur le point relatif au financement des actions à la charge de Haut-Giffre Tourisme, les modalités suivantes :

- Gestion d'une enveloppe financière de 30 000 € par Haut-Giffre Tourisme, allouée par la Commune, pour mener à bien les missions de promotion et d'animation
- Rétribution à Haut-Giffre Tourisme d'un montant correspondant à 20 % du montant TTC des partenariats financiers effectivement encaissés par la Commune et directement issus des démarches engagées par Haut-Giffre Tourisme ;
- Accord d'une avance de 5 322,48 € à Haut-Giffre Tourisme par la Commune pour le financement de merchandising, à rembourser au plus tard le 31 décembre 2026.

Il est précisé que, pour l'exercice de ses missions, Haut-Giffre Tourisme met à disposition ses ressources propres, notamment en matière de ressources humaines, dans le cadre de sa mission déléguée par la CCMG. En conséquence, elles ne font pas l'objet d'une valorisation dans le cadre de la présente convention.

Cette présente convention prend effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026.

Aussi,

Vu la délibération n°2026.29 en date du 26 février 2026 approuvant le contrat avec la société Warner Bros dans le cadre de l'organisation de la coupe du monde VTT 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission « affaires touristiques, économie, domaines skiables et loisirs » du 20 juillet 2026 ;

Considérant le projet de convention à intervenir avec Haut-Giffre Tourisme ci-annexé ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de partenariat et de financement pour l'organisation d'une épreuve de coupe du monde endura VTT à intervenir avec l'association Haut-Giffre Tourisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces découlant de la présente et, notamment, ladite convention avec Haut-Giffre Tourisme.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Mme CARMONA Magali

Le Maire,

M. Laurent TRONCHET

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.